

## **Le rôle des associations dans la protection de l'environnement des lacs et rivières. Sommaire**

**Le point de vue de Louis-Philippe Mayrand- Président- Fédération des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau.**

**A ce moment-ci, les participants peuvent dégager eux-mêmes quelques conclusions que j'ai abordé dans mon petit mot d'ouverture du sommet à savoir que nous sommes tous responsables, à un degré divers de la détérioration de l'environnement des lacs et rivières de notre Vallée. Tous les utilisateurs de l'eau ont une responsabilité dans sa détérioration accélérée.**

**Cela dit, quel rôle devrait jouer les associations de lacs dans la protection de l'eau compte tenu des autres acteurs incontournables comme la MRC, les municipalités, les gouvernements...Les conférenciers experts en droit de demain viendront mettre en lumière qui fait quoi au niveau légal.**

**La responsabilité des associations se situe toutefois à un autre niveau puisque les lois ne donnent aucun pouvoir spécifique aux associations si on les compare aux municipalités ou aux MRC.**

**Au moment où nous avons formé la Fédération des lacs...en 1994-95, nous avons recensé différentes formes d'associations (entretien des chemins, ensemencement de lacs, protection des environnements de lacs...).**

**Je pense que le rôle que devrait jouer les associations de protection de lacs se définit par celui des autres grands intervenants soit le secteur gouvernemental et municipal. Le pouvoir de légiférer et de réglementer appartient exclusivement aux gouvernements fédéral, provincial et municipaux.**

**Les associations de lacs qui sont formées somme toute d'électeurs, peuvent servir de lobbyistes pour forcer les autorités à agir...Comme utilisateurs de l'eau, les associations doivent voir à informer les occupants de leurs rives (éducation, sensibilisation) et à promouvoir les meilleures pratiques d'occupation des rives, outiller les riverains...**

**Chacun ses compétences**

**Je laisserai les autres conférenciers délimiter leur rôle respectif mais je sais que peu importe la définition, le succès de la protection de notre environnement, notre capital nature comme disait M. Bouchard, repose sur un partenariat entre les grands utilisateurs et c'est pour cette raison qu'il faut s'entendre sur qui fait quoi.**

**Louis-Philippe Mayrand  
Président**

**Fédération des associations de lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau**